

Modalités de création des SIDSIC :

(Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication)

... composés des techniciens informatiques des préfectures, des DDCS, des DDPP et des DDT(M), ces services seraient rattachés aux Préfectures.

Les techniciens informatiques des DDI refusent la **mise à disposition (MDA)** que veut leur imposer en force la DISIC (Direction Interministérielle des SIC) avant le 31/12/2011, avec toutes les inquiétudes liées à cette énième réforme :

Une partie de ces agents sont représentés aujourd'hui 4 octobre 2011 à Paris, au siège du Secrétariat Général du Gouvernement dans lequel se tient une réunion entre syndicats et DISIC.

Aujourd'hui, ces techniciens ont envoyé par messagerie une **lettre ouverte au DISIC**.

Après débat, cette lettre ouverte s'est déclinée en 2 versions pour lesquelles chaque agent avait le choix d'envoi.

Version 1-7 : http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc11/lettre_ouverte_au_DISIC_2011-10-04_V1-7.pdf

Version 2 : http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/fonctpubl/doc11/lettre_ouverte_au_DISIC_2011-10-04_V2.pdf

Pour mémoire :

Objectif du SIDSIC (extrait de la circulaire du 25/01/2011) :

Le Service interministériel départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) a été créé afin de répondre à un double objectif d'amélioration de la qualité de service rendue aux utilisateurs en matière de prestation SIC, et d'optimisation de l'efficacité de l'organisation.